

# Guide des aides économiques

## Assurance Change Négociation



COFACE

### Objectifs

Permettre aux entreprises exportatrices, pour des projets pour lesquels les exportateurs sont en concurrence commerciale avérée, de remettre des offres ponctuelles en devises sans supporter le risque de variation de la devise par rapport à l'euro.

### Opérations éligibles

- Opérations de moins de 120 M€, dans les devises suivantes : dollar des Etats-Unis, dollar canadien, yen, livre sterling, franc suisse, couronne danoise, couronne suédoise, couronne norvégienne.

- Opérations de moins de 120 M€, au cas par cas : dollar australien, dollar de Singapour, dollar de Hong Kong, zloty polonais, forint hongrois, autres devises.

### Conditions d'attribution

> L'assurance change inclut une garantie, dans le respect des dispositions de la loi anti-corruption, adaptée à la dimension de chaque projet d'exportation de biens ou services.

> Le cours de change pourra être figé à tout moment de la période de négociation alors que la conclusion et l'entrée en vigueur du contrat sont encore aléatoires.

> Cette assurance permet :

- De conserver la maîtrise du risque de change,
- D'adopter une démarche commerciale personnalisée,
- De ne pas être engagé si l'offre n'est pas retenue,
- De profiter d'une évolution favorable de la devise.

Ce produit accompagne l'exportateur dès la remise de l'offre en protégeant les échéances de paiement contre la baisse de la devise si le contrat est conclu.

> Les demandes déposées donnent lieu à réponse rapide :

J + 1 pour les dossiers de montant inférieur ou égal à 15 M€.

J + 7 pour les dossiers de montant supérieur à 15 M€ qui relèvent d'une décision de la Commission Change présidée par la DREE.

Une promesse de garantie est alors délivrée, valable 15 jours, renouvelable le cas échéant ;

> La garantie entre en vigueur (dans le cadre d'une police d'abonnement) après accord définitif sur le cours garanti.

### Bénéficiaires

Entreprises françaises qui remettent des offres en devises à leurs acheteurs étrangers.

### Montant

- Assurance Change Négociation :

Couverture à hauteur de 100 % de la perte de change de l'entreprise.

- Assurance Change Négociation avec intéressement :

Couverture à hauteur de 100 % de la perte de change de l'entreprise, permettant de bénéficier en plus de la hausse de la devise pendant la négociation commerciale

### Contacts

**COFACE Pays de la Loire**

3, rue Mickael Faraday

Parc d'activités Moulin Neuf

44800 SAINT HERBLAIN

Tél. : 02.40.73.18.18 - Fax : 02.51.84.04.04

[www.coface.fr](http://www.coface.fr)

